Protection des ressources naturelles: conservation des forêts tropicales, action communautaire

1993/0500(SYN) - 29/10/1993

Présentant son rapport, Mme Van PUTTEN a rappelé que les forêts tropicales ne couvrent que 7 % de la surface terrestre mais abritent plus de la moitié de l'ensemble des espèces animales et végétales. Plus de 500 millions d'individus vivent dans ces forêts et en sont directement tributaires. Chaque année, ce sont pas moins de 170.000 km2 de forêts tropicales qui disparaissent. Si la déforestation se poursuit au rythme actuel, il ne restera pas grand chose des forêts originelles en l'an 2000, a constaté le rapporteur en estimant d'une importance cruciale l'adoption de mesures visant à les conserver et à les développer. Les mesures que demande le Parlement vont dans la même direction que les propositions de la Commission, a souligné le Commissaire Schmidhuber en expliquant que la Commission juge opportun de développer une stratégie à trois niveaux: 1. coopération et soutien financier aux pays tiers afin qu'ils puissent accéder à une gestion durable du secteur du bois; 2. un système d'écolabel pour encourager la production durable, ce système pouvant s'inscrire dans un accord international pour la sauvegarde des intérêts des producteurs et des consommateurs; 3. l'accroissement des investissements européens dans les pays producteurs.